



Pour diffusion immédiate

L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC DÉCERNE SES DISTINCTIONS POUR L'ANNÉE 2012

Québec, le 18 septembre 2012 – L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a décerné ses distinctions pour l'année 2012 dans le cadre du Banquet de son 91^e congrès annuel, lequel se tient à l'Hôtel Loews, Le Concorde, à Québec. Le président de l'Ordre, M. Denis Villeneuve, ing.f., a procédé à la remise de ces distinctions en présence de plus de 350 congressistes. Les récipiendaires retenus par l'Ordre en 2012 sont les suivants :

« MÉDAILLE DE L'ORDRE »

La « Médaille de l'Ordre » est remise annuellement à un ingénieur forestier qui, par ses qualités personnelles et ses différentes réalisations, aura marqué de façon significative l'avancement et le rayonnement de la profession, et ce, tout au long de sa carrière.

Cette année, l'Ordre a choisi de remettre la « Médaille de l'Ordre » à monsieur **Roger A. Lachance, ing.f.**

M. Lachance a gradué de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval en 1954. Ce fût alors le début d'une riche et imposante carrière de 57 ans, majoritairement passée dans des postes de haute direction. Son parcours est peu commun pour un ingénieur forestier. En effet, toujours à l'affût de nouveaux défis et ayant une soif intarissable de dépassement de soi, M. Lachance a su continuellement élargir son champ de compétences en se démarquant dans des domaines autres que celui de forestier.

M. Lachance a su démontrer que des ingénieurs forestiers de talent peuvent accéder à des postes de haut niveau, quel qu'en soit le domaine. Durant toutes ces années, il a toujours été fier d'être ingénieur forestier et de faire la promotion de sa profession. Ses nombreuses réussites et son engagement comme ingénieur forestier tout au long de sa carrière (qui vient tout juste de se terminer à l'âge honorable de 81 ans), font de lui, un récipiendaire de grande qualité pour recevoir la Médaille de l'Ordre 2012.

« INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE »

Le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire devra avoir accompli un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession au cours des 24 derniers mois.

Cette année, l'Ordre a choisi de décerner le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » à une équipe d'ingénieurs forestiers, messieurs :

- **Jean-Pierre Gagné, ing.f.**
- **Jacques J. Tremblay, ing.f.**
- **Simon Vézeau, ing.f., M.Sc.**

La candidature de ces ingénieurs forestiers au titre d'« Ingénieur forestier de l'année » a été retenue afin de souligner leur apport, à l'intérieur de leur champ d'expertise respectif, à l'évaluation du potentiel d'intégration

OIFQ

et à l'expérimentation de la technologie LIDAR dans un contexte de planification opérationnelle en forêt boréale.

Ce projet est l'un des plus novateurs depuis l'avènement de la géomatique. Les résultats sont tels que l'on peut facilement parler de révolution technologique pour le domaine forestier. L'information obtenue à partir de celle-ci est si précise qu'elle change complètement les façons de faire établies depuis de nombreuses années. Le LIDAR offre l'avantage de donner une information détaillée sur le couvert forestier, mais également sur la topographie du terrain, ce qui constitue un outil hautement performant pour optimiser la planification des interventions.

L'innovation et la synergie professionnelle de ces trois ingénieurs forestiers sont un exemple inspirant démontrant la force du travail d'équipe pour arriver à des réalisations qui auront un impact majeur sur la pratique du génie forestier au Québec.

L'Ordre est heureux de souligner ainsi la vision et le travail magistral de ces trois partenaires en leur décernant le titre d'ingénieur forestier de l'année 2012.

« DISTINCTION HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE »

La « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » est remise à une personne extérieure à la profession dont les actions auront fait progresser la cause forestière et contribué à l'avancement et au rayonnement de la profession.

Cette année, l'Ordre a choisi de remettre la « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière » à **madame Katherine Court**.

Même si elle occupe maintenant un poste à la haute direction de Produits forestiers TEMREX, Mme Court a passé sa vie en forêt. Garde forestier de formation, elle obtient, dès sa sortie de l'école, son permis de mesureur de bois et passe les années 80 en forêt, à évaluer et mesurer les volumes coupés. Ses employeurs de l'époque remarquent vite ses qualités décisionnelles ainsi que sa rigueur et sa droiture au travail.

Ayant acquis une notoriété importante dans la région de la Gaspésie et même dans le Québec en général, elle se sert de l'influence qu'elle a méritée grâce à sa franchise directe, sa résilience, sa logique, son dynamisme, son ouverture d'esprit, son leadership et son efficacité, à l'amélioration de la cause forestière.

Ces nombreuses années à harmoniser et à concilier les préoccupations des forestiers et des non-forestiers, des employés et des employeurs, des officiels du MRNF et des bénéficiaires de contrats en forêt publique, l'exemple exceptionnel de réussite par une femme dans un milieu majoritairement masculin, ses réalisations qui ont sculpté le territoire gaspésien, sa recherche d'amélioration continue et de promotion du changement ainsi que ses années dévouées à des entreprises œuvrant en foresterie, font de Mme Katherine Court une excellente récipiendaire de la distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière 2012.

Les textes entiers sont disponibles à <http://www.oifq.com/fr/actualites/distinctions-de-l-ordre/distinctions-2012/>

- 30 -

Source: François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur des communications et de la foresterie
Tél. : (418) 572-9802
Courriel : francois.bernier@oifq.com